

Projets d'évolution inter-régimes

Une réunion d'information a eu lieu à la CNIEG sur les évolutions inter-régimes. Le Directeur du GIP de l'UNION RETRAITE (organisme chargé des projets) a fait un point d'actualité à ce sujet. Le GIP en assure le pilotage stratégique la coordination, la simplification et la mutualisation pour améliorer les relations des régimes avec leurs usagers. Il assure la mise en œuvre de leurs droits.

En décembre 2015, nous vous avons informé des projets d'évolution inter-régimes en particulier sur 2 sujets qui restent sensibles pour notre caisse : le Référentiel Général de Retraite Unique (RGCU) et le Portail Inter-Régimes.

Qu'en est-il ?

Rappelons que :

- le RGCU est un regroupement des données carrière de tous les Régimes de Retraite français qui a, pour une première finalité, de faciliter la mise à disposition des assuré(e)s d'outils de préparation au départ à la retraite.
- le Portail commun Inter-Régimes, qui respectera les règles de chacun des régimes, sera un site internet national dédié à la retraite dans lequel les futur(e)s Retraité(e)s et Retraité(e)s pourront trouver de nombreux services à la retraite qui seront mis à disposition dans une démarche progressive.



Dès septembre 2016, l'accès est possible à un compte retraite personnalisé où on peut retrouver :

- le relevé de carrière tous régimes confondus,
- la possibilité d'évaluation indicative globale pour anticiper votre carrière,
- l'estimation de votre retraite (à ce jour, le simulateur tout régime avec les données réelles est en cours de développement).

Dès janvier 2017, vous pourrez obtenir votre attestation fiscale, votre bulletin de pension, les calendriers de versement de votre pension et les débuts de mise à jour de votre carrière. La CNAV est l'opérateur de ce portail.

Quand ce portail aura atteint son développement optimal, vous pourrez être informé, gérer votre dossier retraite même si vous avez travaillé dans plusieurs entreprises qui ont cotisé sur d'autres régimes de retraite, suivre la liquidation de votre retraite. Ce portail ne doit pas avoir à monter, gérer et payer nos retraites (c'est l'objectif actuel !).

Chaque caisse gèrera ses pensions propres. Tous les dossiers comme le volet enfants, travail à l'étranger et le handicap ne pourront pas être gérés par le biais de ce portail.

C'est un très bel outil pour les salariés que les régimes appellent usagers si la volonté du moment, qui est de faciliter la vie de chacun d'entre nous, reste une finalité.

En d'autres termes, que ces projets d'évolution inter-régimes ne servent pas qu'à une uniformisation des régimes !

ces projets d'évolution inter-régimes ne doivent pas servir à une uniformisation des régimes!

SOYONS VIGILANTS